



Déclaration liminaire

Comité technique

Séance du 1^{er} juillet 2021

Élu : Patrice Rafalimanana

Monsieur le Président,

Chères collègues et chers collègues,

Ce comité technique se déroule dans un contexte difficile pour l'ensemble du réseau, tant pour les usagères et usagers que pour les personnels. La pandémie de COVID-19 a marqué profondément les conditions de travail dans chacun des établissements.

Les vacances d'été qui arrivent, pour les pays du rythme Nord et dans une moindre mesure les courtes vacances d'hiver pour les pays du rythme Sud, devraient marquer, nous l'appelons de nos vœux, un soulagement.

Les agentes et agents ont hâte de rentrer chez eux, de retrouver leur famille ou tout simplement d'élargir leur horizon. **Cela fait longtemps que l'on dit les personnels du réseau fatigués.** Or, les efforts cumulés, la charge de travail sans oublier la charge mentale, les pressions, les contraintes subis de toutes parts auxquels est venue s'ajouter l'organisation erratique des examens et des corrections dans le second degré n'ont fait que rendre cette dernière période d'activité encore plus compliquée, pour ne pas dire insupportable.

Mais à peine les personnels seront-ils soulagés de pouvoir partir en vacances que déjà se profile un retour également compliqué. Comme l'a demandé notre administratrice lors du dernier conseil d'administration, la CFDT considère que **tous les surcoûts liés à la crise dans le cadre de la mobilité doivent être pris en compte par l'administration pour les personnels de tous statuts.** Le « quoi qu'il en coûte » a fait long feu et les personnels qui en font les frais maintenant, les personnels recrutés locaux, sont très souvent les moins bien rémunérés. Derrière les louanges tressées de mots sur l'engagement de toutes et de tous, **l'administration manifeste, par la délibération qu'elle a fait adopter et donc des actes, son mépris pour les plus humbles en les éliminant du dispositif de prise en charge des frais de quatorzaine.** Parfois, des mots dont on pourrait dire qu'ils sont passés décrivent parfaitement une réalité contemporaine insupportable.

À propos de mobilité, je souligne de nouveau le caractère inéquitable des émoluments servis aux personnels détachés : pour les personnels résidents, la mobilité dorénavant imposée par le ministère de

l'Éducation nationale ne fait l'objet d'aucune prise en charge financière. Le Sgen-CFDT souligne de nouveau la fragilité juridique qui en découle avec un découpage résidents d'un côté et expatriés de l'autre de moins en moins lisible et qui dans les faits implique une mobilité pour toutes et tous. **Nous appelons une nouvelle fois de nos vœux l'étude d'un statut unique des personnels détachés, plus juste.** Dans cette attente, une révision à la hausse des ISVL servies aux personnels ayant un statut de résident est nécessaire dans de nombreux pays.

Au-delà de cette question, se pose la question de la **qualité du dialogue social dont les outils ne sont pas à la hauteur des enjeux** : documents transmis à la dernière minute, omission de la CFDT à certains groupes de travail sont des exemples de ce qui est dégradé dans son déroulement.

Certes, **la loi de transformation de la Fonction publique de 2019, qui n'a pas reçu l'approbation de la CFDT**, a largement modifié certaines règles. Néanmoins les instances doivent pouvoir donner, dans la diversité de la représentation, de manière éclairée leur avis sur les modifications ayant des conséquences sur les conditions de travail.

La préservation d'un cadre pluraliste et inclusif est à cet égard une nécessité absolue.

Alors que l'ordre du jour de cette réunion porte notamment sur la carte des emplois, le Sgen-CFDT déplore **la réception tardive de nombre de documents par un biais ou un autre.** De tels délais, pour n'évoquer que ce point, ne respectent ni les règles ni ne sont soucieux de la qualité du dialogue social. Nous souhaitons que l'administration en prenne acte : l'organisation de ce comité technique, de notre point de vue, est à améliorer.

Ayant néanmoins pris soin de consulter les documents adressés mardi soir concernant **la carte des emplois, je réaffirme le désaccord profond du Sgen-CFDT en ce qui concerne le prêt de personnels résidents dans des établissements privés partenaires, personnels inclus dans le plafond d'emploi de l'Agence. Où va cette dernière ?**

Les collègues ne comprennent pas la boussole et nous ne la comprenons que trop. Ils attendaient des gestes forts. Ils n'ont rien vu, pas même le versement de la prime informatique, une situation très mal vécue.

Cette crise pose à ce jour la question de la considération des personnels, de leur gestion et aussi du doublement du réseau comme un objectif raisonnable qui ne se fasse ni au détriment des agentes et agents ni de la qualité de l'enseignement dispensé et attendu par les élèves du réseau et leur famille. Ces sont ces missions de service public auxquelles sont attachées les fonctionnaires détaché-es ainsi que les agentes et agents des services extérieurs de l'État.

Je vous remercie.